

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/11/2025 - B2025/015462 - 2009 B 01596 - 514 251 362 - 2MJR

IDENTIFICATION

M JOSEPH-ROSE MARCEL

47 Rue Schoelcher
97215 Rivière-Salée
Martinique

N° d'adhérent : 20203490306464

Pour le compte de :

EURL 2MJR

47 RUE SCHOELCHER
97215 RIVIERE SALEE

N° SIREN : 514 251 362

Période déclarée : Année 2024

Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

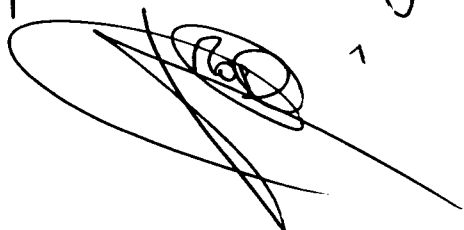
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

Conforme à l'original.



Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie **47, RUE SCHOELCHER**
Code postal **97215** Ville **RIVIERE SALEE**
Pays **Martinique**

B - ACTIVITÉS

ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15% **13 990** Déficit (report du 2033-B)

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **Oui**
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé **SAGE 50**

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I) **S**
Forme juridique ou titre **MADAME** Nom et prénom ou dénomination **CASIMIR CLAUDINE**
Numéro, type et nom de voie **362 CHEMIN CACHIMAN**
Complément de distribution **ACAJOU** Lieu-dit, hameau
Code postal **97232** Ville **LE LAMENTIN**
N° téléphone **0696234352** Pays **MARTINIQUE**

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	2024
Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	10		
1 A titre de traitements, émoluments et indemnités propres dits	24 000		

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires (<i>hors apprentis et handicapés</i>)	24 225
---	--------

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	12 000		12 000
Immobilisations corporelles	9 666	8 952	714
TOTAL I (5)	21 666	8 952	12 714

2 - Actif circulant

Disponibilités	4 068		4 068
TOTAL II	4 068		4 068
TOTAL GENERAL (I + II)	25 734	8 952	16 782

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel			1 000
Report à nouveau			-18 910
Résultat de l'exercice			-12 109
TOTAL I			-30 019

3 - Dettes (4)

Emprunts et dettes assimilées			228
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		19 536	46 573
TOTAL III			46 801
TOTAL GENERAL (I + II + III)			16 782

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	120 000
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			120 000
			68 814
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	8 648	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	956	1 124
Rémunérations du personnel			52 700
Charges sociales			406
Dotations aux amortissements			2 334
Total des charges d'exploitation (II)			125 378
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-5 378
			4 632
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		2 099
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-12 109

B - RÉSULTAT FISCAL

	12 109
Réintégrations de l'exercice	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	24 000
Impôts et taxes non déductibles	2 099
	13 990
	13 990

DIVERS À RÉINTÉGRER

REMUNERATION DU GERANT	24 000
IMPOT SOCIETE	2 099



Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

2021

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial	12 000		12 000
------------------	--------	--	--------

Immobilisations corporelles

Installations générales, agencements et aménagement divers	2 033	1 053	980
Matériel de transport	15 619	7 513	8 106
Autres immobilisations corporelles	2 522	1 943	579
TOTAL rubrique I	32 174	10 509	21 665

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles

Installations générales, agencements, aménagements divers	1 454	197	1 053	598
Matériel de transport	14 015	1 605	7 513	8 107
Autres immobilisations corporelles	1 031	1 159	1 943	247
TOTAL rubrique II	16 500	2 961	10 509	8 952

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DIVERS

Montant de la TVA collectée	6 914
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	2 320



Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	120 000
TOTAL 1	120 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	54 936
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	13 878
TOTAL 3	68 814
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	51 186

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	10
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

	Forme juridique	LE LAMENTIN	N° SIREN	
1	Numéro, type et nom de voie	LE LAMENTIN		
	Code Postal	97232	Commune	LE LAMENTIN
	Pays	Martinique		
2	Numéro, type et nom de voie	LE LAMENTIN		
	Code Postal	97232	Commune	LE LAMENTIN
	Pays	Martinique		
3	Numéro, type et nom de voie	LE LAMENTIN		
	Code Postal	97232	Commune	FORT-DE-FRANCE
	Pays	Martinique		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

	Titre	MONSIEUR		
	Nom et prénom	JOSEPH-ROSE Marcel	Nom d'usage	CASIMIR
	Nombre de parts ou d'actions	10	Pourcentage de détention	100,00%
1	Date de naissance	29/07/1956	Pays de naissance	MARTINIQUE
	Code postal de naissance	97200	Commune de naissance	FORT-DE-FRANCE
	Numéro, type et nom de voie	25 RUE ZOBDA QUITMAN		
	Code postal	97232	Ville	LE LAMENTIN
	Pays	Martinique		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

SARL 2MJR

S.A.R.L. au capital de 1 000 € - SIRET : 514 251 362 00018

Siège social : 47, rue Schoelcher - 97215 RIVIERE-SALEE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 juillet, à 10 heures,

L'associé unique de la **SARL 2MJR** au capital de 1 000 €, divisée en 10 parts sociales de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation verbale du gérant.

L'assemblée est présidée par M. Marcel JOSEPH-ROSE, en sa qualité de gérant et de secrétaire de la séance.

Sont présents : M. Marcel JOSEPH-ROSE ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le bureau possède 10 parts sur les 10 parts ayant le droit de vote. L'assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le gérant rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion établi par le gérant.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion établi par le président.

Personne ne demandant la parole, le gérant propose de voter les résolutions figurant dans le texte

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2024, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée, et après avoir constatée que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice fiscal de 4 594 € qui est affecté au compte « report à nouveau ». Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 12 des statuts, par M. Marcel JOSEPH-ROSE pour servir et valoir ce que de droit.

M. Marcel JOSEPH-ROSE

